

Commune Les Aix d'Angillon

Conseil municipal du 19 Octobre 2020

Compte rendu

Présents titulaires : Mmes Delphine BOUREUX, Maud DUFOUR, Claudine FERRAND, Sandra LANGERON, Evelyne BLAIN, Michèle FAUCARD, Mallaury LAGNEAU, Ana LECOLIER, Christelle PETIT et Ms. Dominique GAZOUNAUD, Alexis STANOIEVITCH, Heinrich LANGERON, Serge NUNES, Gérard JOLLET, Jérémy LALANNE, Thibault CHALLETON, Jérôme VRILOR et Antoine LLOPIS.

Excusés : Claude COMBEPINE (procuration à Christelle PETIT)

Secrétaire de séance : Delphine BOUREUX

Christelle PETIT rend hommage à Samuel PATY et propose de respecter une minute de silence.

Delphine BOUREUX est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Christelle PETIT demande s'il est possible de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Demande de subvention de la Sécurité Routière
- Demande d'aide de l'association des maires pour les victimes de la tempête Alex
- Traitement des restes à recouvrer

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour ces rajouts.

1. [Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal](#)

Date	Signataire	Objet	Tiers	Montant HT
10/10/2020	CP	Interdiction tourner à droite	Lacroix	432.20 €
10/10/2020	AL	Déplacement coffret	TPB du Centre	1 080.00 €
09/10/2020	AL	Analyse eau étang	Epic Solution	4 150.00 €
08/10/2020	AL	Déplacement coffret	ENEDIS	750.90 €
05/10/2020	AL	Travaux complémentaires Place Nationale Aménagement trottoir	TPB du Centre	1 880.70 €
05/10/2020	AL	Changement tampon route de Sancerre	CAZIN	730.00 €
05/10/2020	AL	Modification couverture de regard – route de Sancerre	CAZIN	862.00 €
21/09/2020	CP	Commande panneau « Chemin Privé »	Lacroix	200.60 €
03/09/2020	CP	Contrat entretien chaudière et double flux du groupe scolaire	AB Climat	3 587.96 €

03/09/2020	CP	Branchement eaux usées n°7 rue du Vœu de Ville	CAZIN	1 449.60 €
31/08/2020	CP	Remplacement de l'écran du débitmètre	SAUR	804.90 €
21/07/2020	CP	Remplacement joint benne évacuation des boues	Olivier ERNE	450.00 €

2. Désignation d'un élu pour représenter la commune à Cher Ingénierie Territoire

Cher-Ingénierie des Territoires (CIT) est un établissement public administratif géré par un conseil d'administration composé de 6 membres du département et de 6 représentants des élus locaux.

L'agence intervient auprès des communes, communautés de communes et syndicats de communes sous plusieurs formes :

- ▶ une assistance administrative et technique dans le cadre du bouquet de services
- ▶ l'assistance technique
- ▶ l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Dans les domaines suivants :

- ▶ des aménagements urbains,
- ▶ de l'eau et de l'assainissement,
- ▶ des bâtiments
- ▶ de la voirie principalement

Le cout de l'adhésion à Cher Ingénierie des Territoires pour 2019 était de 388 €. La commune a un représentant à l'Assemblée Générale de l'agence pour la durée du mandat.

Il est proposé au conseil municipal :

- Suite au renouvellement de mandat de désigner Christelle PETIT comme représentant de la commune auprès de l'agence CIT

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

3. Désignation de deux élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS

Afin de mettre le Conseil d'Administration du CCAS en conformité avec la législation, il est nécessaire de nommer deux nouveaux représentants. Le nombre de membres du CCAS est de 15 répartis comme suit : 7 membres du conseil municipal et 7 membres extérieurs plus Mme le Maire.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter la modification de la composition du CCAS de la commune des Aix d'Angillon
- De nommer Claude COMBEPINE et Jérôme VRILOR, membres du CCAS

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

4. Transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5214-16 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1189 du 14 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1559 du 16 décembre 2016 relatif aux compétences de la Communauté de communes ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 septembre 2020 actant le projet de la prise des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dont les principes sont repris dans le Code général des collectivités territoriales, les compétences « Eau » et « Assainissement » entrent dans le champ de compétence des Communautés de Communes ;

Considérant qu'à l'issue du travail réalisé par le comité de pilotage composé des maires des communes en régie et des présidents de syndicats et les groupes de travail mis en place par la Communauté de communes, ainsi que des réunions de la « plénière de l'eau », le transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de communes a été proposé au 1^{er} janvier 2021.

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 1er de la loi du 3 août 2018 susmentionnée, les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer à la délibération de la communauté de communes ayant décidé le transfert de plein droit des compétences eau et assainissement ;

Considérant que seules les communes s'opposant au transfert de la ou des compétence(s) doivent délibérer dans les 3 mois et que l'opposition prend effet si elle est décidée par au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale ;

Considérant que la Communauté de Communes ayant délibéré pour acter ce transfert de compétences le 10 septembre 2020, il appartient désormais à chaque commune, dans un délai de trois mois à compter de cette date, de se prononcer sur les transferts proposés ;

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1

Décide d'accepter le transfert à la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry de la compétence « Eau » et de la compétence « Assainissement » au 1^{er} janvier 2021.

Article 2

Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté des Terres du Haut Berry.

Article 3

Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité : 1 contre, 3 abstentions, 15 pour.

5. Renouvellement du parc informatique, mise en place fichiers partagés et d'une GED :

Le parc informatique de la commune et des écoles est sous contrat de 5 ans avec la société Informatique Diffusion pour 5 ans depuis 2018. Le tarif de location est de 1 512 € / trimestre maintenance comprise. Suite à des défaillances des ordinateurs de la mairie, la société a été contactée pour proposer des solutions. Elle propose de renouveler le parc complet sans impacts financiers supplémentaires.

De plus, nous lui avons fait part de nos besoins en matière de partage de fichiers et de gestions des données pour une optimisation du travail entre élus et en lien avec les agents. Pour le partage de fichiers il propose un serveur de stockage NAS. La gestion de données nécessite un approfondissement avec le prestataire pour connaître le volume de documents concernés. Une présentation aura lieu le 20 octobre à la mairie.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter le renouvellement du parc informatique pour la somme de 1 512 € / trimestre durant 21 trimestres,
- D'accepter la mise en place d'un serveur de stockage NAS pour la somme de 498€ TTC,
- D'autoriser Mme le Maire à signer les devis,

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

6. Numérotation des habitations des lieux-dits « le Bouchet » et « La Limaye »

Les habitations des lieux dits ne comportent pas de numéro ce qui rend la tâche des facteurs et des services de secours compliquée. Cela concerne la Limaye, le Bouchet, les Poirioux et les Chézeaux.

Le numérotage des habitations est une mesure de police général que le maire peut prescrire en vertu de l'article L.2213-28 du code général des collectivités territoriales.

La commission Urbanisme et Aménagement s'est rendue sur place et propose une numérotation métrique à partir d'un point de départ.

Le hameau des Poirioux sera étudié ultérieurement.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Mme le Maire à prendre un arrêté pour numéroter les habitations des lieux-dits du Bouchet, de la Limaye et des Chézeaux
- De commander les plaques de numérotations ;
- De les distribuer aux personnes concernées,
- D'informer les services du cadastre et de La Poste

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

7. Avancement des travaux de la Place :

Antoine Llopis fait un point sur l'avancée des tableaux. Le mobilier urbain va être installé dans la quinzaine. La route RD 955 sera à nouveau fermée pour faire la résine sur le plateau la semaine du 19 au 23 octobre 2020, si la météo le permet. L'enrobée rue du mail sera réalisée cette même semaine.

Le bloc sanitaire doit être livré d'ici fin octobre, début novembre. Un bardage bois est prévu tout autour (sauf 1 face) et autour du local de la fibre.

La commission travaux a demandé que le stabilisé soit plus compact que prévu. Il y aura des potelets amovibles. Un enrobé supplémentaire sera fait devant 2 garages.

Jérôme Vrilor fait un point sur le financement de la place.

8. Subventions aux associations :

8.1. Prévention routière :

L'association de prévention routière nous a adressé une demande de subventions de 200€ pour l'année 2020. Elle est reconnue d'utilité publique, et existe depuis plus de 70 ans. Son objectif est de diminuer le nombre de morts et de blessés sur la route par des actions de prévention. Elle mène des actions autour de l'éducation routière auprès des enfants, l'accompagnement des seniors pour la remise à niveau des connaissances du code de la route, la sensibilisation du grand public entre autres.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer une subvention d'un montant de 200€ à l'association de Prévention routière.

La décision est ajournée pour voir quels types d'actions la sécurité routière peut amener notamment sur les projets de circulation.

8.2. Tempête Alex :

L'association des Maires de France lance un appel aux dons pour venir en aide aux communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête Alex. Les premières estimations chiffrent les dégâts à plusieurs centaines de millions d'euros de travaux : de grosses infrastructures ont été touchées (routes, ponts, station d'épuration, casernes de pompiers, gendarmeries etc ...)

Il est proposé au conseil municipal :

- De verser une aide de 500 € par solidarité aux sinistrés de la tempête Alex.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité : 1 abstention, 18 pour.

9. Traitement des encours :

Antoine Llopis et Jérôme Vrilor font un focus sur les créances irrécouvrables ante 2020.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les dépenses énergétiques : Dans nos dépenses de fonctionnement, la part énergétique augmente d'année en année, malgré notamment les différents investissements sur l'éclairage public (plan rêve avec éclairage led). Cette dépense énergétique représente près de 10 % de notre budget de fonctionnement. Cette situation est anormale, surtout avec la fin des tarifs réglementés au 31/12/2020, et la hausse qui va en découler. Plusieurs actions vont être menées pour diminuer ce poste de dépenses.

- Ana Lecolier fait un retour sur le conseil d'école maternelle du 12 octobre dernier :
 - o Il y a 70 élèves dont 7 des communes extérieures
 - o A la cantine plus de 40 enfants sont inscrits sauf le lundi
 - o Il y a désormais 3 ATSEM à temps complets. L'école remercie la mairie pour le mi-temps supplémentaire. Il y a 2 AESH : accompagnant des élèves en situation de handicap.
 - o La mairie bénéficie de 2 voix au conseil d'école
 - o Sur les exercices d'incendie et d'évacuation il faudra prévoir quelques ajustements
 - o Plusieurs sorties sont prévues tout au long de l'année scolaire
 - o Remerciements aux élus et aux membres du personnel

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal s'achève à 20h00.

Dates à retenir :

- **Réunion Concertation sur le devenir du site des Vallières : 30/10/ 2020 à 19h30**
- **Formation défibrillateur avec l'association du don du sang le 31/10/2020 et le 19/12/2020 sur inscription à la mairie**
- 14 NOVEMBRE de 10h à 12h* : permanence des élus
- 14 NOVEMBRE de 10h à 12h* : préparation du conseil municipal

* salle de la mairie

Prochain Conseil Municipal le 16 novembre à 18h30